

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 15 juillet à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, (arrivée à la question n°4), LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien (arrivé à la question n°5), DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean-Pierre DISSET Jean-Marie, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Mme JAUBERT Sylvie et M. PARISIO Raymond.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Vice - Président délégué aux finances,
Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

BUDGET PRINCIPAL CTE

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Art 6227	+ 20 000.00 € (1)
Art 67441	+ 200 000.00 € (2)
Art 022	- 220 000.00 € (3)

Total	+ 0.00 €

Recettes :

- (1) Honoraires Avocat
(2) Subvention Régie Sauze Super-Sauze Ubaye prise sur dépenses imprévues
(3) Dépenses imprévues

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Art 1021	- 20 000.00 € (1)
Art 181	+ 20 000.00 € (1)
Art 27638	- 200 000.00 € (2)

Total	- 200 000.00 €

Recettes :

Art 27638	- 200 000.00 € (2)

Total	- 200 000.00 €

- (1) Erreur imputation sur dotation initiale Régie Sauze Super-Sauze Ubaye
(2) Annulation avance remboursable car écriture non budgétaire

. . . / . . .

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Art 2315 Prg 1016 + 143 520.00 € (1)
Art 2762 op financ + 23 520.00 € (2)

Total + 167 040.00 €

Recettes :

Art 1311 prg 1015 + 38 400.00 € (3)
Art 1313 prg 1015 + 38 400.00 € (3)
Art 1641 prg 1015 + 43 200.00 € (4)
Art 2315 op Financ + 23 520.00 € (5)
Art 2762 prg financ + 23 520.00 € (5)

Total + 167 040.00 €

- (1) Réajustement montant travaux assainissement Saint Pons
- (2) Ecritures Tva
- (3) Réajustement montant subventions Conseil Général et Agence de l'eau
- (4) Emprunt correspondant au montant de l'opération
- (5) Ecritures tva

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour Extrait Certifié Conforme.

Le Président,
M. LANFRANCHI



(Handwritten signature in blue ink)